

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE  
DE L'AVIATION CIVILE

Edition du BUREAU VERITAS  
Organisme délégué

Fiche de Navigabilité n° IM 192

CHRISTEN A-1 HUSKY

Edition n° 1  
Février 1991  
Nombre de pages : 5

FICHE DE NAVIGABILITE ASSOCIEE AU CERTIFICAT DE NAVIGABILITE  
DE TYPE N° IM 192

(Doc. de réf. : T.C.D.S. n° A22NM Révision 1 du 1<sup>er</sup> Juin 1990)

Constructeur : Christen Industries, Inc.  
Po Box 547  
Afton, Wyoming 83110

Modèle : A1 - Certificat de type n° IM 192 délivré le 22 Février 1991

AERO-CLUB CLAUDE CHAUTEAUPIS	
735	30.4.91

**I Modèle A1 - 2 places (catégorie normale) certifié le 22 février 1991**

Moteur	:	Lycoming O-360-C1G
Carburant	:	Essence aviation indice d'octane mini 100/100LL
Limitations moteur	:	2700 t/mn toutes utilisations
Hélice et limitations hélice	:	1 Hartzell à vitesse constante type HC-C2YK-1BF/F7666A 1,93 m (76 in) $\leq \emptyset \leq$ 1,83 m (72 in) (voir note 3) pas à la station 30 in (0,76 m) petit pas 13° +0°, -0,5° grand pas 29° $\pm$ 1° Ensemble casserole 836-60 (obligatoire) Régulateur d'hélice Hartzell type V3-6 Plaquette obligatoire : «EVITER UNE UTILISATION CONTINUE ENTRE 2000 ET 2500 t/mn»
Limitations de vitesse	:	VNE 130 KT (240 km/h) VC 103 KT (191 km/h) VA 81 KT (150 km/h) VFE 66 KT (122 km/h)
Limites de centrage	:	+1,89 m (+74,5 in) à 1,99 m (+78,4 in) à 816 kg (1800 lb) +1,84 m (+72,5 in) à 1,99 m (+78,4 in) à 680 kg (1500 lb) Variation linéaire entre ces points.
Limite de centrage à vide:	:	néant
Référence de centrage	:	1,52 m (60 in) en avant du bord d'attaque de l'aile
Mise à niveau	:	bas de la porte de cabine
Masse maximale	:	816 kg (1800 lb)
Nombre de sièges	:	2 (1 à 1,84 m (72,5 in), 1 à 2,51 m (99 in))
Masse maximale de bagages	:	23 kg (50 lb) à 3,05 m (120 in)
Capacité en carburant	:	196 L (52 gal.) deux réservoirs de voilure de 98 L (26 gal) à 2,13 m (84 in) 189 L (50 gal) utilisables (voir note 1 pour données sur la quantité inutilisable)
Capacité en lubrifiant	:	7,6 L (8 qt) à 0,66 m (25,9 in)

## Débattement des gouvernes :

Profondeur	: haut	29° ±1°	bas	15° ±1°
Ailerons	: haut	20° ±2°	bas	20° ±2°
Direction	: droite	25° ±2°	gauche	25° ±2°
Volets	: haut	0°	bas	30° +0°, -2°

Numéros de série : 1001 et suivants

Bases de certification : US :

- FAR part 23 du 1er février 1965 et ses amendements 23.1 à 23.31 (catégorie normale)
- FAR part 36 amendements 36.1 à 36.12

Françaises : - FAR part 23 amendements 23.1 à 23.31

- Arrêté du 19 février 1987 relatif aux catégories d'aéronefs soumis à l'obligation des certificats de limitation de nuisance

Équipements : Pour l'importation en France, les équipements requis par le règlement de certification (voir bases de certification) doivent être installés sur l'avion pour la délivrance du certificat de navigabilité individuel.

De plus :

- 1 - Manuel de vol en langue française approuvé DGAC à sa dernière révision
- 2 - Indicateur de vitesse de décrochage
- 3 - Indicateur de température culasse

**NOTE 1 :** Le rapport de masse et centrage incluant la liste des équipements compris dans la masse à vide certifiée doit être fourni pour chaque avion au moment de sa certification. La masse à vide certifiée doit inclure le carburant inutilisable soit 5,4 kg (12 lb) à 2,13 m (84 in)

**NOTE 2 :** Toutes les plaquettes spécifiées dans le manuel de vol approuvé DGAC doivent être apposées à l'endroit approprié.

**NOTE 3 :** Pour l'importation en France le diamètre de l'hélice HARTZELL HC-C2YK-1BF/F7666A doit être ramené à 1,83 m (72 in) le régime maximal continu restant fixé à 2700  $\frac{1}{mn}$

NOTE 4 : Une protection des poulies de renvoi de câbles de gauchissement doit être réalisée conformément au plan CHRISTEN 35601-501 du 30.10.1990 (Modification n° 01-A1 du 22.03.1991)